



CANTAL
Hautes Terres Tourisme

Séance du mardi 12 mai 2026

Date de la convocation : 12/05/2026

Le mardi 12 mai 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 27

Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 28

Absents et excusés :

16

Présents : Gilles CHABRIER (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Danièle MARJOREL (Collège 1), Alain GRIFFE (Collège 1), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Gilles AMAT (Collège 1), Monique ROBERT (Collège 2), Elodie ARMABESSAIRE (Collège 2), Aurélie BRESSON (Collège 2), Geoffrey GUY (Collège 2), Claude INGOLD (Collège 2), Jérôme LAVERGNE (Collège 2), Thierry MAIGNE (Collège 1), Véronique MIVIERE (Collège 1), Jean-Marc MIZOULE (Collège 1), Christophe PRADAL (Collège 1), Bernard RAYNAUD (Collège 1), Nadia TERREN (Collège 1), Fabien VIDAL (Collège 1), Virginie DEFFOND (Collège 2), Sylvie ESCURE (Collège 2), Olivier FRIANT (Collège 2), Bruno MARCHAND (Collège 2), Karine PANAFIEU (Collège 2), Vincent ROCHETTE DE LEMPDES (Collège 2), Elodie VAILLANT (Collège 2)

Excusés : Didier ACHALME (Collège 1), Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Thierry MATHIEU (Collège 1), Eve ALCAIDE (Collège 3), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Dominique DAVOUST (Collège 2), Isabelle DEROUET (Collège 3), Benoit PARRET (Collège 2), Djuwan ARMANDET (Collège 1), Philippe HURAND (Collège 1)

Absents : Philippe MOURGUES (Collège 3), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Daniel BERTHEOL (Collège 1), Emmanuel ORCEYRE (Collège 1)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_011_2026

Objet : Approbation du CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux

Date de transmission de l'acte: 12/05/2026

Date de reception de l'AR: 12/05/2026

015-485171797-DE_011_2026-DE

A G E D I

dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Réuni sous la présidence de Gilles CHABRIER, et délibérant sur le CFU 2025 dressé par Julien COUTY, directeur de l'Office de Tourisme,

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	61 313,55	829 082,60	890 396,15
	Recettes réalisées (1)	B	45 427,06	797 454,01	842 881,07
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	173 280,59	891 903,71	1 065 184,30
	Dépenses réalisées (1)	E	29 346,49	795 801,21	825 147,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	16 080,57	1 652,80	17 733,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	111 967,04	62 821,11	174 788,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	128 047,61	64 473,91	192 521,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	128 047,61	64 473,91	192 521,52

Publié le 12/05/2026

Fait à Murat, le 12/05/2026

LE PRESIDENT,